

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
6 septembre
2011

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 6 septembre 2011 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
6 septembre
2011

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 6 septembre 2011

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Colloque de zone ADMQ
 - 6.3 Formation ADMQ
 - 6.4 Remboursement emprunt temporaire
 - 6.5 Appui de la résolution 134-07-11 de la Paroisse de Plessisville
 - 6.6 Cours de secourisme en milieu de travail
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Invitation pour le déneigement des entrées et des stationnements municipaux
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Participation à la Journée Normand-Maurice 2011
 - 8.2 Renouvellement des contrats de gestion des matières résiduelles
- 9 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 9.1 Vente d'un terrain à Dessercom
 - 9.2 Arpentage d'un terrain
 - 9.3 Formation pour l'inspecteur municipal adjoint
 - 9.4 Annulation de la résolution 186-07-2011
 - 9.5 Demande à la CPTAQ de Ferme Pajeau
 - 9.6 Adoption du règlement 296 modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 31C
 - 9.7 Adoption du premier projet de règlement 298 modifiant le règlement de zonage 124
- 10 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 10.1 Nomination sur le conseil de l'OMH
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Achat de bandes pour la patinoire de l'École Bon-Pasteur
 - 11.2 Commandite pour la compétition professionnelle de bûcherons
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *VARIA*
 - 13.1 Service des collations pour les enfants ORAPÉ
 - 13.2 Appui financier pour un projet à l'École Bon-Pasteur
 - 13.3 Souper gastronomique de la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable
 - 13.4 Déjeuner de la Table des aînés de la MRC de l'Érable
 - 13.5 Cocktail dînatoire pour la nomination du député Christian Paradis
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 15 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

216-09-2011
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

217-09-2011
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

218-09-2011
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 10300 à 10335	85 818.07 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	15 002.95 \$
Grand total des paiements	100 821.02 \$

ADOPTÉE

219-09-2011
Colloque de zone
ADMQ

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer au Colloque de zone de l'ADMQ les 20 et 21 octobre prochain. Les frais d'inscription de 100.00\$ seront puisés au poste Cotisation, congrès – Adm. (02 13000 494) et le kilométrage au poste Frais de déplacement (02 13000 310).

ADOPTÉE

220-09-2011
Formation ADMQ

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la formation «Le code d'éthique des employés municipaux» à St-Ferdinand le 3 novembre prochain. La somme requise de 130\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 310).

ADOPTÉE

221-09-2011
Remboursement
emprunt
temporaire

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à rembourser le solde de l'emprunt temporaire effectué en attendant le versement de l'aide financière du programme FCCQ, soit une somme de 191 181.80\$.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



222-09-2011
Appui de la
résolution 134-
07-11 de la
Paroisse de
Plessisville

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la Paroisse de Plessisville dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que les municipalités aient accès à une aide financière équitable afin de remettre à niveau leur infrastructure routière, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution adoptée par le conseil de la municipalité, le 4 juillet 2011.

ADOPTÉE

223-09-2011
Cours de
secourisme en
milieu de travail

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal adjoint à suivre un cours de secourisme en milieu de travail subventionné par la CSST et qui aura lieu à Plessisville les 29 septembre et 6 octobre 2011. Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

ADOPTÉE

224-09-2011
Invitation pour le
dénivellement des
entrées et des
stationnements
municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil autorise la directrice générale à demander, par invitation écrite, des soumissions pour le déneigement des entrées et stationnements municipaux, soit : au bureau municipal, au garage municipal, au réservoir, pour la façade et le stationnement du Centre des loisirs et à l'Édifice Saint-Louis pour la saison 2011-2012 ;

QU'un prix à l'heure soit également demandé pour les diverses demandes de déneigement supplémentaires qui surviendraient durant la saison ;

QUE les entrepreneurs invités soit Damien Boissonneault et Ferme Pajean.

ADOPTÉE

225-09-2011
Participation à la
Journée
Normand-
Maurice 2011

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité participera à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 15 octobre 2011 moyennant certains frais qui seront autorisés ultérieurement.

QU'une demande soit faite au Comité 12-18 afin d'obtenir leur participation pour la collecte porte-à-porte et qu'une somme de 125\$ par véhicule leur soit remise pour leurs services, pour un maximum de quatre (4) voitures.

ADOPTÉE

226-09-2011
Renouvellement
des contrats de
gestion des
matières
résiduelles

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a formé un comité de matières résiduelles qui a exploré plusieurs scénarios possibles en lien avec le renouvellement des contrats ;

ATTENDU QUE le comité de la MRC de L'Érable propose de réunir les municipalités ensemble pour procéder à un appel d'offres commun en confiant la responsabilité à la Ville de Plessisville ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster délègue sa compétence à la Ville de Plessisville pour pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables ;

QUE la Municipalité de Lyster conserve la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la Ville de Plessisville ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à défrayer une partie des coûts afférents à l'élaboration du devis ainsi qu'à la conduite du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE

227-09-2011
Vente d'un terrain à
Dessercom

ATTENDU l'offre d'achat présentée par Dessercom inc. pour les lots P16C et P16B-14 situés sur la rue Laurier ;

ATTENDU QUE la superficie est estimée à 25 975 pi² (2 414 m²) ;

ATTENDU QUE l'acquéreur est prêt à procéder à l'acquisition pour la superficie et le coût déterminés ;

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la vente à Dessercom inc. des lots P16C et P16B-14 situés sur la rue Laurier pour une superficie d'environ 25 975 pi² au coût de 0.30\$/pi², donc un total d'environ 7792.50\$ plus les taxes applicables. La superficie exacte sera connue lorsque l'arpentage aura été effectué.

QUE l'acquéreur s'engage à ériger et construire sur le terrain présentement vendu, une construction commerciale, selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Lyster et que celle-ci devra être terminée dans les 12 mois suivant la date de signature du contrat notarié, à défaut de quoi l'acquéreur devra rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, l'acquéreur s'engage à rembourser tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication, en cas de rétrocession.

QU'en cas de défaut par l'acquéreur de respecter l'obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ce dernier devra, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans les trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) au vendeur, et ainsi de suite à la même date chaque année, payer ce même montant si la condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par l'acquéreur.

ADVENANT la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par l'acquéreur, le délai ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à l'acquéreur subséquent.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

QUE le conseil municipal autorise l'arpenteur M. Michel Benjamin à cadastrer le terrain à être vendu.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



228-09-2011
Formation pour
l'inspecteur
municipal adjoint

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte que l'inspecteur municipal adjoint participe à deux formations offertes par COMBEQ, soit «Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles» et «La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements». La somme de 450\$ plus taxes par formation sera puisé au poste Formation – Voirie (02 32000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

ADOPTÉE

229-09-2011
Annulation de la
résolution 186-
07-2011

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal annule de la résolution 186-07-2011.

ADOPTÉE

230-09-2011
Demande à la
CPTAQ de
Ferme Pajean

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la demanderesse Ferme Pajean inc. pour du prélèvement de sable sur une partie du lot 16D du cadastre du Canton de Nelson ;

CONSIDÉRANT que la demande permettrait d'abaisser des buttes de sable afin de favoriser la culture de la superficie visée par la demande représentant environ huit (8) hectares ;

CONSIDÉRANT que cette demande sera bénéfique pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la demande pour le prélèvement de sable est temporaire ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût de 0.50\$ la tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

231-09-2011
Adoption du
règlement 296
modifiant le
règlement de

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 296 modifiant le règlement de

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



zonage 124 dans la zone 31C	zonage 124 dans la zone 31C».
232-09-2011 Adoption du premier projet de règlement 298 modifiant le règlement de zonage 124	<p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement 298 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin de créer la nouvelle zone 50 Ra/C à même les zones 32 Ra et 31 C.</p>
233-09-2011 Nomination au conseil d'administration de l'OMH	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal nomme Madame France Roux comme représentante municipale et membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.</p>
234-09-2011 Achat de bandes pour la patinoire de l'École Bon-Pasteur	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat de bandes pour la patinoire extérieure située à l'École Bon-Pasteur. Les frais d'achat seront puisés au poste Améliorations locatives - CCR (02 70120 528).</p>
235-09-2011 Commandite pour la compétition professionnelle de bûcherons	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve le paiement d'une commandite au montant de 2 000\$ à la Corporation des loisirs de Lyster pour la compétition professionnelle de bûcheron qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain au Centre des loisirs. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
Période de questions	Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.
236-09-2011 Service des collations pour les enfants ORAPÉ	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve le paiement de 500\$ pour le Services des collations d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>
Appui financier pour un projet à l'École Bon-Pasteur	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le conseil municipal attendra l'estimé du coût du projet avant de se prononcer sur un montant d'aide financière.</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



237-09-2011
Souper
gastronomique
de la Coop de
solidarité du
Marché public de
l'Érable

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le souper gastronomique de la Coop de solidarité du Marché public de l'Érable qui se tiendra le 1^{er} octobre prochain à Plessisville. La somme requise de 80\$ sera puisée au poste Relations extérieures - Élus (02 11000 493).

ADOPTÉE

238-09-2011
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

239-09-2011
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6^e jour de septembre 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière